

5 bonnes raisons de faire classer ma location

1- Je dispose de conseils sur mesure

pour mon bien et des échanges pertinents avec un technicien qualifié.

2- Je bénéficie d'une promotion accrue

Un gain de visibilité supplémentaire sur les sites www.vendee-tourisme.com et www.enpaysdelaloire.com.

3- Je paie moins d'impôt

Un abattement fiscal de 71 % sur vos revenus (régime micro-bic)

4- Je simplifie le calcul de la taxe de séjour

J'applique un montant fixe en fonction des étoiles souvent plus avantageux pour mes voyageurs et non un calcul au pourcentage.

5- Je peux accepter les chèques vacances

J'accède à un potentiel de +9 millions de personnes bénéficiaires des chèques vacances. L'affiliation est gratuite.



51 rue des Nouettes
85180 Les Sables d'Olonne
02 51 23 86 75



Mathilde PIVETEAU 06 08 25 92 34
Coline CREPEAU 06 73 23 55 39



contact@adequat-vendee.fr
www.adequat-vendee.fr

Propriétaire d'un meublé de tourisme

Envie de décrocher les étoiles ?



Meublés de Tourisme ?

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, que vous proposez à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Classé ou pas, le meublé doit faire l'objet d'une déclaration en mairie (résidence secondaire).

Code Tourisme Art D324.1

Le classement ?

Comme pour les hôtels ou les campings, le classement en étoiles des meublés de tourisme apporte une garantie officielle de qualité de service et de confort :

- **Une qualification nationale** portée par le Ministère en charge du Tourisme.

- **Un référentiel national** adapté aux exigences des clientèles intégrant des critères de confort, d'équipement, de services et d'accessibilité.

- **Une gamme de classement de 1* à 5*** donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services.

- **Une démarche volontaire** de votre part.

Les 5 étapes

1- Je réserve une visite

en prenant rendez-vous par mail ou par téléphone.

2- Je reçois le conseiller technique

qui réalise la visite de ma location propre, comme si vous receviez de nouveaux hôtes.

3- ADéQuaT m'envoie sous 30 jours les documents

dont la proposition de décision de classement.

4- Je valide la décision et dispose d'un délai de 15 jours

pour éventuellement refuser la décision de classement. Au delà de ce délai, le classement est acquis.

5- Mon classement officiel est prononcé

pour un délai de 5 ans.

Tarifs

Studio	170 € TTC
2 pièces	190 € TTC
3 pièces	210 € TTC
4 pièces	230 € TTC
5 pièces et+	250 € TTC

1 fois pour 5 ans

Frais de dossier et de déplacement compris.

Remise à partir de 2 meublés par propriétaire.

**Prise de
rendez-vous
sous 48 h**